



Depuis le 1<sup>er</sup> Février 2008, dans les quatre départements bretons, il est **interdit** de traiter avec des produits chimiques à proximité de l'eau :

- sur les avaloirs d'eau pluviale
- à moins de 1 mètre des berges, fossés
- à moins de 5 mètres d'un cours d'eau



**Pour respecter la loi, des solutions sans pesticides existent :**

✓ Sur les surfaces imperméables :

- Un balayage régulier empêchera l'accumulation de matière organique. En supprimant le support on empêche la croissance des végétaux spontanés et réduit d'autant le temps passé à désherber. Le nettoyeur haute-pression est également un bon moyen de rattrapage.
- Pour les quelques « mauvaises herbes » qui apparaîtraient malgré tout, les binettes, manuelles ou à moteur, et les désherbeurs thermiques sont des outils efficaces et peu coûteux.



✓ Sur les surfaces perméables :

- La classique binette est un outil efficace sur des surfaces limitées, le couteau désherbeur rend les mêmes services.

- L'utilisation de plantes couvre-sol supprime presque totalement le désherbage puisque l'espace est occupé.
- Les paillages ont la même fonction de couverture du sol pour empêcher la pousse des herbes indésirables. Ils présentent en plus les avantages de maintenir l'humidité du sol, de limiter le tassement du sol, et ils « nourrissent » le sol.
- En cas de création ou de réfection d'allée, pensez à placer une bâche sous les graviers.



millepertuis



Paillage en écorce

### La tolérance...

Sur des zones trop difficiles à garder sans plantes spontanées, pourquoi ne pas se contenter de contrôler cette végétation à la tondeuse ou débroussailleuse... ?

Les plantes sauvages font parfois des fleurs qui apportent un complément original aux fleurs traditionnelles du jardin, alors un peu de tolérance avec la nature...

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Les jardinerie**s commercialisent tous ces produits. Ils ont des professionnels qui vous orienteront selon vos besoins précis.

**Des manifestations** souvent gratuites, ont lieu tout au long de l'année autour des **jardins** et du **jardinage**. N'hésitez à vous y rendre, vous y rencontrerez des passionnés qui vous expliqueront leurs « astuces ».

### Bibliographie

**De nombreuses publications traitent du jardinage biologique sans pesticides, demandez à votre libraire ou dans les jardinerie**s.

Il faut citer les productions de la **MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement)** qui édite toute une série de documents pratiques sur le sujet (fascicules, expositions, diaporama...)

<http://www.mce-info.org/pesticides.php> ou 48 Bd Magenta, 35000 RENNES, 02 99 30 35 50